

## Altiero Spinelli, L'Union européenne des fédéralistes en 1952

**Légende:** Dans La voix fédéraliste de 1952, Altiero Spinelli, Secrétaire général du Mouvement fédéraliste européen, passe en revue les travaux accomplis par l'Union européenne des fédéralistes (UEF) au cours de l'année écoulée.

**Source:** La voix fédéraliste. Organe de l'Organisation Luxembourgeoise du Mouvement Européen. 1952, n° 1.  
Luxembourg: Organisation Luxembourgeoise du Mouvement Européen.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/altiero\\_spinelli\\_1\\_union\\_europeenne\\_des\\_federalistes\\_en\\_1952-fr-a3cbcc45-033e-4fb9-9cce-49ebf371d786.html](http://www.cvce.eu/obj/altiero_spinelli_1_union_europeenne_des_federalistes_en_1952-fr-a3cbcc45-033e-4fb9-9cce-49ebf371d786.html)

**Date de dernière mise à jour:** 31/10/2012

## L'Union Européenne des Fédéralistes en 1952

### Une année de lutte pour la Fédération Européenne

Rappelons la situation devant laquelle se trouvaient les fédéralistes à la fin de la session de l'Assemblée Consultative, fin novembre 1950. Les militants fédéralistes réunis avec les personnalités marquantes des syndicats ouvriers et patronaux, avec des intellectuels, à l'Orangerie, tout près de «la Maison de l'Europe», avaient en vain sollicité et attendu un geste audacieux de l'Assemblée, ou tout au moins, des membres fédéralistes de celle-ci. Ces derniers étaient venus à l'Orangerie demander au «Conseil des peuples d'Europe» de ne pas créer par leurs protestations une division à l'intérieur de l'Assemblée au sein de laquelle ils voulaient encore se battre. Ils se battirent et furent mis en déroute. Les Parlementaires qui avaient signé la motion n'osèrent même pas tous voter pour celle-ci. A l'Orangerie les travaux se terminaient dans des discussions entre les dirigeants des organisations internationales. Les antifédéralistes présents à Strasbourg se réjouissaient de cette défaite et parlaient ironiquement du «Conseil de l'Orangeade.»

Lorsque le Conseil des peuples d'Europe se sépara, il ne laissait qu'un petit morceau de papier donnant mandat à une Commission provisoire encore inexistante d'étudier les modalités de convocation d'une Assemblée Fédérale Européenne. Cet objectif avait été indiqué par l'U. E. F. dans son troisième Congrès qui avait précédé de peu la réunion du Conseil des peuples d'Europe, et c'étaient les dirigeants de l'U. E. F. qui avaient obtenu l'approbation à l'Orangerie de ce texte.

Avec ses militants, ses moyens financiers plus que modestes et ses organisations nationales, l'U. E. F. réussit à faire fonctionner la Commission provisoire dès le début de 1951. D'autres organisations participaient à cette Commission: le Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe et les Nouvelles Equipes Internationales. Mais ces dernières abandonnaient cette participation et le Mouvement Socialiste déclarait qu'il s'en tiendrait au texte voté par le Conseil des peuples, c'est-à-dire l'étude des modalités de convocation d'une Assemblée Constituante Fédérale Européenne, et reprenait ensuite sa liberté. La situation politique semblait justifier ses positions. Persister à s'occuper de la fédération européenne et des méthodes à employer pour y parvenir semblait parfaitement ridicule, alors qu'à la Conférence du «Palais Rose» les ministres des affaires étrangères discutaient entre eux et que l'U.R.S.S. proposait un nouveau MUNICH aux puissances occidentales sur le dos de l'Allemagne, c'est-à-dire aux dépens de l'Europe.

Mais l'U. E. F. affrontait courageusement le danger d'être ridicule. Sur l'initiative de ses dirigeants un Comité juridique mettait au point un projet de statuts convoquant une Assemblée Constituante Européenne. A Lugano, en avril se réunissait une Conférence internationale qui en discutait, lui donnait une forme définitive et lançait un appel aux organisations militant en faveur de l'Europe, afin qu'elles s'unissent autour de ce texte pour continuer la bataille avec l'U. E. F.

Cet appel semblait être un appel dans le désert. Les projets de statuts étaient pourtant la seule voie simple, pratique et cohérente que pouvaient suivre les Etats pour parvenir à la Fédération. Mais ce n'était qu'une idée claire qui serait restée sans force et sans vie comme toute les idées claires si une volonté ne s'était employée à lui donner cette force et cette vie.

Le Mouvement Socialiste conformément à ses déclarations précédentes ne se considérait plus comme engagé et se désintéressait des résultats de la Conférence de Lugano.

L'U. E. F., elle, décidait de suivre l'appel de Lugano et, de s'engager, même seule, et de toutes ses forces à faire connaître et à faire accepter l'idée de statuts pour une Assemblée Constituante Européenne, bien qu'à ce moment là, elle fut épuisée par les efforts qu'elle avait accomplis en faveur de la Conférence de Lugano, et qu'elle ne sût pas si elle aurait encore les moyens nécessaires pour continuer la lutte.

Cependant, l'occasion favorable ne tardait pas à se présenter. Au mois de juin, à l'occasion des élections législatives en France, l'U. E. F. envoyait à tous les candidats une lettre leur demandant de s'engager s'ils étaient élus à soutenir la thèse de l'Assemblée Constituante Européenne. C'était une nouveauté de voir une organisation internationale intervenir dans une campagne électorale nationale. Cet acte parut à certains

incorrect, comme s'il pouvait y avoir aujourd'hui un grand événement national qui n'intéressât pas toute l'Europe. Les sceptiques avaient prévu une douzaine de réponses favorables. Cependant, plus de 800 candidats signèrent l'engagement et parmi ceux-ci 107 furent élus.

Peu de temps après la situation politique évoluait: la conférence du «Palais Rose» n'aboutissait pas à un nouveau Munich; la Conférence pour la défense européenne se mettant au travail avec hardiesse et soutenait l'idée d'une armée européenne unifiée; le Général Eisenhower déclarait de manière formelle que sans la fédération européenne la défense du vieux continent était impossible; la Mutual Security Agency remplaçait l'E.C.A. et l'on trouvait dans ses statuts qu'elle avait pour but de favoriser la fédération politique de l'Europe, et non plus seulement, comme l'E.C.A. l'unification économique de l'Europe.

L'U. E. F. qui s'était obstinément engagé à contre-courant, voyait enfin confirmée par les événements la justesse de ses thèses. 600 Parlementaires d'Italie, d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et de la Sarre répondaient au cours de l'été, à l'appel en faveur de la Constituante Européenne. Les deux Chambres du Parlement italien votaient une motion réclamant une réunion d'une Constituante Européenne. Le parlement allemand chargeait ses représentants au «Conseil de l'Europe» à Strasbourg, de réclamer une Constitution Fédérale Européenne.

Le Président du Comité Central M. Eugen Kogon et le Président du Comité Exécutif de l'U. E. F. M. Henri Frenay étaient invités par le Comité américain en faveur d'une Europe unie, à faire une tournée de conférences aux Etats-Unis où ils illustraient la thèse de l'U. E. F. A Troyes, à l'occasion du Congrès de «la Fédération» de nombreux maires français s'engageaient en faveur de la Constituante européenne et toutes les autres organisations de l'U. E. F. suivant l'exemple français s'engageaient à mener une campagne d'adhésions en faveur de la Constituante. Ces dernières semaines l'U. E. F. distribuait dans tous les pays de l'Europe libre, une brochure «l'Heure de la Fédération Européenne» qui a paru simultanément en français, allemand, italien, anglais et hollandais. Mais l'U. E. F. n'est pas un simple organe d'agitation et de propagande. Elle est devenue le lieu où le problème de l'unification fédérale de l'Europe est étudié en termes précis et réalistes.

Au mois de juillet la Conférence de l'Armée européenne rédigeait un premier rapport intérimaire. L'U. E. F. en prenait connaissance, le soumettait à un examen attentif et au mois de septembre rédigeait et distribuait à tous les hommes politiques s'intéressant au problème, un mémoire détaillé où l'on démontrait avec rigueur l'impossibilité de créer une Armée européenne efficace, si ne se préparait simultanément dans une Assemblée Constituante, un pouvoir politique contrôlant la politique étrangère, financière et économique. Ce mémoire dont Servan Schreiber dans «France-Presse» fit mention fut loin de passer inaperçu et l'on pourrait facilement démontrer l'influence qu'il exerça sur les travaux de la Conférence.

A la fin d'octobre, l'U. E. F. dans un deuxième Mémoire, attirait à nouveau l'attention des ministres et des plénipotentiaires sur la possibilité de confier les pouvoirs constituants à l'Assemblée prévue par la Conférence pour contrôler le Commissariat à la défense.

A la fin de novembre, se réunissait à Strasbourg l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Durant toute la session, quelques dirigeants de l'U. E. F. restèrent à Strasbourg pour suivre et stimuler l'action des Parlementaires fédéralistes. L'U. E. F. fut l'unique organisation internationale présente à Strasbourg se battant selon un plan préparé à l'avance.

Les Parlementaires fédéralistes des divers pays présentaient une motion où il était demandé aux six pays du Plan Schuman de confier à une assemblée de représentants élus la tâche de rédiger un Pacte d'Union Fédérale instituant l'autorité politique fédérale de la communauté.

Malgré les déclarations des Ministres De Gasperi, Schuman, Adenauer, l'Assemblée désorientée repoussait par 45 voix contre 41 la motion se limitant à demander une autorité politique sans indiquer son contenu, ni la méthode à suivre pour s'unir. Mais la victoire des antifédéralistes fut une victoire à la Pyrrhus. Elle confirmait l'impuissance congénitale du Conseil de l'Europe.

Le Président Paul-Henri Spaak ayant compris la gravité de la situation donnait sa démission de président

pour reprendre sa liberté de parole et d'action. Il se déclarait solidaire de la motion battue, et annonçait sa volonté de rejoindre le camp fédéraliste, et de se battre hors de l'Assemblée pour faire regagner à l'Europe le temps et le terrain perdus à Strasbourg.

Cependant, la Conférence pour l'Armée Européenne, convaincue de l'impossibilité de limiter ses travaux à l'organisation pure et simple d'une Communauté de défense, mais aussi incapable de définir la structure nouvelle de l'Europe, se décidait à permettre des développements ultérieurs en acceptant d'inclure dans le traité l'article suivant:

«L'Assemblée (de la Communauté de Défense) étudie pendant la période transitoire:

- a) La constitution d'une Assemblée de la Communauté européenne de défense, spécialement élue sur une base démocratique.
- b) Les pouvoirs qui seront dévolus à cette Assemblée.
- c) Les modifications qui devront éventuellement être apportées aux dispositions du traité, relatives aux autres institutions de la Communauté, spécialement en vue de sauvegarder une représentation appropriée des Etats.

Dans ses travaux l'Assemblée s'inspirera en particulier des principes suivants: l'organisation de caractère définitif qui se substituera à l'organisation provisoire devra être conçue de manière à pouvoir constituer un des éléments d'une structure fédérale ou confédérale ultérieure fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs et comportant un système représentatif bicaméral.

Les propositions de l'Assemblée à cet égard seront soumises au Conseil des Ministres. Avec l'avis du Conseil ces propositions seront ensuite transmises par le président de l'Assemblée aux Gouvernements des Etats membres qui se consulteront en vue d'une conférence chargée d'examiner les propositions ainsi transmises.»

Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui, si cet article subira des modifications ultérieures favorables ou défavorables à notre thèse. Nous pouvons faire beaucoup d'observations et de réserves à propos des imperfections, des complications inutiles de cet article. L'important est que le principe de la Constituante européenne fait partie, bien que sous une forme encore imparfaite, des préoccupations de la Conférence pour la défense européenne et qu'une première rédaction a été insérée dans l'ébauche du traité.

Tel est jusqu'à ce jour, le chemin parcouru par l'idée pour laquelle s'est battue l'U. E. F. au cours de l'année 1951.

La bataille n'est pas encore gagnée. Toutes les forces de réaction nationaliste camouflées, tantôt sous l'étiquette socialiste, tantôt sous l'étiquette des conservateurs, tentent dans un dernier effort de s'opposer à la naissance de la fédération européenne.

Tant qu'un statut d'une Constituante européenne ne sera pas signé, tant qu'il ne sera pas ratifié par les Etats, toutes les victoires partielles peuvent encore aboutir à une défaite. L'effort de l'U. E. F. dans les jours prochains doit se manifester dans une action intense et tenace, car c'est seulement à cette condition que pourra naître l'Armée européenne qui nous redonnera la dignité et l'indépendance.

Et quand cette bataille sera définitivement gagnée, l'U. E. F. devra s'atteler à une tâche nouvelle et plus dure encore, afin d'obtenir que l'Etat fédéral soit établi solidement et soit capable d'affronter avec succès la tâche difficile d'unifier les politiques étrangères, les économies nationales et d'arriver enfin, à ce que les diverses nations de l'Europe, tout en conservant chacune sa caractéristique puissent enfin dire: «Nous, le peuple d'Europe.»

Cette nouvelle tâche exigera un long travail d'élaboration politique et de réorganisation. L'U. E. F. pourra se

préparer avec le sentiment de fierté de celui qui a déjà gagné une bonne bataille et avec la conviction profonde que sans une volonté intransigeante et claire, la voix dans laquelle se sont engagés les gouvernements n'aurait jamais été prise.

A. Spinelli